PMRA APPROVED
04-FEB-08 NL

| GROUPE | 11 | HERBICIDE |
|---|---|---|

**NUFARM**

# Amitrol 240
# Herbicide Liquide

Appliquer avant les semailles du blé, de l'orge, du canola, des pois des champs, du maïs, du soja, des haricots blancs et des peupliers en cultures intensives, à courtes rotations. Appliquer après le semis aux vergers de pommiers, pâturages, plantations brise-vent, terres non agricoles (les bords de chemins, le long des clôtures et les talus de fossé) et aux peupliers en cultures intensives, à courtes rotations.

**AGRICOLE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARANTIE:** Amitrole 231 g/L

N° D'HOMOLOGATION 25684 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON
AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRALS**

L'herbicide liquide Amitrol 240 est plus efficace lorsqu'il est pulvérisé sur le feuillage des plantes en croissance active. Une bonne couverture est essentielle pour une suppression efficace. Pour obtenir une suppression appropriée des mauvaises herbes annuelles, vaporiser tôt, habituellement avant qu'elles n'atteignent une hauteur de 10 cm.

Appliquer à raison d'au moins 50 litres d'eau par hectare, à moins d'indication contraire. Une bonne couverture à la mauvaise herbe est essentielle à une suppression efficace. S'assurer d'utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.

Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 tôt le matin ou en début de soirée lorsque l'humidité est élevée, afin d'obtenir de meilleurs résultats. Éviter l'application lorsque la température diurne dépasse 25°C et lorsque les conditions d'air sont très sèches.

Éviter l'utilisation à un taux de plus de 20 litres/hectare dans le cas du traitement de présemis, et une application sur un sol très léger contenant peu de matières organiques. Les cultures pourraient être endommagées, surtout sur les monticules sableux.

L'herbicide liquide Amitrol 240 empêche le développement de la chlorophylle de la plante. Habituellement, les mauvaises herbes blanchissent et meurent lentement, nécessitant entre deux et six semaines pour une suppression complète.

L'herbicide liquide Amitrol 240 est inactivé dans la plupart des sols et demeure seulement dans le système radiculaire de la plante faisant l'objet du traitement. Il continue donc à agir sur les pousses de la racine jusqu'à ce que toute la plante soit morte.

L'herbicide liquide Amitrol 240 est un herbicide non sélectif aux taux nécessaires pour supprimer la plupart des mauvaises herbes vivaces. S'il est utilisé sous des plantes ou des arbres à conserver, éviter le contact avec le feuillage, les tiges vertes ou les fruits car il pourrait s'ensuivre des dommages graves ou la destruction.

**MODE D'EMPLOI:**

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide Amitrol 240, herbicide du groupe 11. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide Amitrol 240 et à d'autres herbicides du groupe 11. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide liquide Amitrol 240 ou les herbicides du même groupe 11 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1 800 868-5444 ou à www.nufarm.ca.

**INSTRUCTIONS: MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES CULTIVÉES**
Quantités par hectare dans 50-200 litres d'eau pour application sur le sol.

| CULTURE | POUR LA SUPPRESSION DE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|---|
| Présemis, maïs, soya, haricots blancs | Chiendent, chardon des champs, mauvaises herbes à feuilles larges et annuelles | 3 – 4 kg | 12,5 – 16,5 |
| | Pissenlit et mauvaises herbes annuelles | 1 – 2kg | 4,2 – 8,4 |
| Luzerne | Luzerne établie | 1 – 2 kg | 4,2 – 8,4 |

**Moment de l'application: Pulvérisation Présemis:**
Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 lorsque les mauvaises herbes sont moins de 10 cm en hauteur et en croissance active. Attendre entre 10 et 14 jours, puis planter la culture sans travail du sol ou avec un travail du sol classique.

Note: Seulement le soya peut être planté six jours après l'application à raison de 1 kg/ha i.a. (4,2 litres d'herbicide liquide Amitrol 240/ha). Cultiver lorsque le maïs, le soya et les haricots blancs ont atteint 13 à 15 cm de hauteur et à nouveau, en fin de saison, pour obtenir une suppression maximale du chiendent et du chardon des champs.

| CULTURE | POUR LA SUPPRESSION DE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|---|
| Blé, orge, canola | Pissenlit et mauvaises herbes annuelles | 1,0 kg | 4,2 |

**Moment de l'application: Pulvérisation Présemis:**
Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 jusqu'à 0-1 jour avant le semis lorsque les mauvaises herbes sont moins de 10 cm en hauteur et en croissance active.

| CULTURE | POUR LA SUPPRESSION DE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|---|
| Pois des champs | Pissenlit et mauvaises herbes annuelles | 1,0 kg | 4,2 |

**Moment de l'application: Pulvérisation Présemis:**
Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 jusqu'à 0-1 jour avant le semis lorsque les mauvaises herbes sont moins de 10 cm en hauteur et en croissance active.

Un dommage sévère pourrait se produire si les pois des champs sont semés de 0-1 jour suivant une application de l'herbicide liquide Amitrol 240. Il est recommandé de respecter un délai de 5-7 jours.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR

On peut mélanger l'herbicide liquide Amitrol 240 dans le réservoir avec Roundup® ou Pursuit® pour améliorer la suppression de d'autres mauvaises herbes. Suivre les directives de l'herbicide liquide Amitrol 240, et les étiquettes de Roundup ou Pursuit pour connaître les quantités, le moment de l'application et les précautions à prendre.

| MAUVAISE HERBE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Pissenlit et mauvaises herbes annuelles | 1 – 2 kg | 4,2 – 8,4 |

| CULTURE | POUR LA SUPPRESSION DE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|---|
| Après récolte des grains, pois, après la dernière coupe de luzerne et trèfle | Chardon de champs, laiteron | 3 – 4 kg | 12,5 – 16,5 |

**Moment de l'application**
Pulvériser l'herbicide liquide Amitrol 240 lorsque la repousse est de 10 à 15 cm en hauteur.
Attendre deux semaines avant de travailler (cultiver) ou de perturber le chardon.
Ne pas appliquer après une forte gelée (en général après le 1er octobre).
Ne pas appliquer dans les 8 mois du semis, sauf pour:
-Soja, maïs haricots blanc (consulter la section "Présemis" de l'étiquette);
-Blé, orge, canola, pois des champs (consulter la section "Présemis" de l'étiquette).

| CULTURE | POUR LA SUPPRESSION DE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|---|
| Vergers de pommiers | Herbe à puce, pissenlit et la répression de graminées | 2,25 – 3,25 kg | 9,5 – 13,5 |

**Moment de l'application**
Pulvériser l'herbicide liquide Amitrol 240 lorsque les feuilles de pissenlit et d'herbe à puce sont complètement développées, jusqu'à 30 jours avant la cueillette des pommes. Employer un pulvérisateur à basse pression et mouiller toutes les feuilles et les tiges d'herbe à puce jusqu'au niveau du sol, en dirigeant le jet vers le sol. Ne pas laisser la pulvérisation entrer en contact avec le tronc ou le feuillage des arbres.

**INSTRUCTIONS: PÂTURAGES, BRISE-VENT, TERRES NON CULTIVÉES (BORDS DE CHEMIN, CLÔTURES EN RANGÉES, TALUS DE FOSSÉ)**

Employer un taux réduit dans l'est du Canada et plus élevé dans l'ouest du Canada. Une bonne couverture à la mauvaise herbe est essentielle à une suppression efficace; s'assurer d'utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, c'est-à-dire entre 100 et 300 litres d'eau par hectare. Des quantités d'eau plus élevées peuvent être utilisées afin d'obtenir une couverture adéquate sur certaines espèces. Si les mauvaises herbes ont atteint la maturité, il peut être avantageux de les couper et ensuite de pulvériser la

repousse. Si la chose est pratique, travailler le sol deux à trois semaines après le traitement. Si elle n'est pas pratique, appliquer un traitement localisé où se trouvent des repousses ou pulvériser de nouveau en utilisant la moitié de la quantité originale de produit utilisée. Ne pas laisser le bétail entrer dans les zones traitées ou manger la végétation traitée. Attendre au moins trois semaines après le traitement avant de perturber ou de moissonner les plantes traitées.

| LIEU | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Brise-vent | 4,5 – 6,75 kg | 18,75 – 28 |

**Moment de l'application**
Utiliser uniquement dans les plantations déjà établies. Appliquer à raison de 100-300 litres d'eau par hectare et diriger la pulvérisation sur le feuillage des mauvaises herbes. Ne pas laisser la pulvérisation entrer en contact avec le tronc ou le feuillage des plants brises-vent. Au besoin, employer un pulvérisateur encapuchonné.

**INSTRUCTIONS: CULTURES DE PEUPLIERS (*Populus spp*.) EN CULTURES INTENSIVES, À COURTES ROTATIONS**
Utiliser les taux les plus faibles dans l'est du Canada et les taux les plus élevés dans l'ouest du Canada. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour une suppression efficace; s'assurer d'utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, c'est-à-dire entre 100-300 litres d'eau par hectare. Des quantités d'eau plus élevés peuvent être utilisées afin d'obtenir une couverture adéquate sur certaines espèces. Si les mauvaises herbes ont atteint la maturité, il peut être avantageux de les couper et ensuite de pulvériser la repousse. Si c'est pratique de le faire, travailler le sol 2 à 3 semaines après le traitement. Si ce n'est pas pratique, appliquer un traitement localisé où se trouvent des repousses ou pulvériser de nouveau en utilisant la moitié de la dose d'application originale. Ne pas laisser le bétail entrer dans la zone traitée ou manger la végétation traitée. Ne pas déranger ou faucher les plantes traitées pour une période d'au moins 3 semaines après le traitement.

| LIEU | INGRÉDIENT ACTIF | Herbicide Liquide Amitrol 240 en LITRES |
|---|---|---|
| Culture de Peupliers (*Populus spp*.) en cultures intensives, à courtes rotations | 4,5 – 6,75 kg | 18,75 – 28 |

**MOMENT DE L'APPLICATION:** Pour utilisation dans les plantations nouvelles ou établies. Appliquer à raison de 100-300 litres d'eau par hectare soit avant ou après le semis et diriger la pulvérisation sur le feuillage des mauvaises herbes. Ne pas laisser la pulvérisation entrer en contact avec le tronc ou le feuillage des plantations. Au besoin,

utiliser un pulvérisateur muni d'écrans. Ne pas faucher ou déranger les plantes traitées pour une période d'au moins trois semaines après le traitement.

**MÉLANGE EN CUVE POUR LES ZONES NON CULTIVÉES**

L'herbicide liquide Amitrol 240 peut être mélangé en cuve avec Roundup® afin d'améliorer la suppression des mauvaises herbes telles que le pissenlit et la prêle des champs et autres. Consulter les instructions mentionnées sur les étiquettes d'herbicide liquide Amitrol 240 et de Roundup® pour connaître les quantités, le moment de l'application et les précautions à prendre.

**INSTRUCTIONS: MAUVAISES HERBES DANS LES ZONES NON CULTIVÉES**

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Chardon des champs, laiteron | 3 – 4 kg | 12,5 – 16,5 |

**Moment de l'application**
Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 lorsque la plupart des chardons se trouvent au début du stade du bourgeonnement à la floraison. Les plantes traitées ne doivent pas être tondues, mais elles peuvent être cultivées trois semaines plus tard. Ne pas travailler les zones infestées avant de les traiter, pendant l'automne ou le printemps.

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Chiendent | 3 – 4 kg | 12,5 – 16,5 |

**Moment de l'application**
Appliquer l'herbicide liquide Amitrol 240 lorsque la croissance est de 10 à 15 cm en hauteur. Pour obtenir de meilleurs résultats, cultiver trois semaines après le traitement. Une plantation de blé ou de seigle d'automne peut suivre.

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Pissenlit | 1 – 3 kg | 4,2 – 12, 5 |

**Moment de l'application**
Traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. On peut travailler le sol trois semaines après le traitement, mais cette opération n'est pas indispensable.

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol** |
|---|---|---|

| | | **240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Linaire vulgaire | 4,5 – 6,75 kg | 18,75 – 28 |

**Moment de l'application**
Traiter pendant le stade avancé de la formation des rosettes jusqu'à celui précédant le bourgeonnement. Travailler le sol trois semaines après le traitement, lorsque les parties aériennes ont blanchi. Effectuer un traitement localisé sur les repousses l'année suivante.

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Asclépiade commune | 4,5 – 6,75 kg | 18,75 - 28 |

**Moment de l'application**
Pulvériser au début de l'été lorsque la majorité des pousses sont levées. Effectuer un traitement localisé sur les repousses l'année suivante.

| **MAUVAISE HERBE** | **INGRÉDIENT ACTIF** | **herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES** |
|---|---|---|
| Cranson dravier | 4,5 – 6, 75 kg | 18,75 - 28 |

**Moment de l'application**
Pulvériser pendant le stade avancé de la formation des rosettes et celui du bourgeonnement. Les zones traitées ne doivent pas être tondues. Au besoin, traiter de nouveau avec la moitié de la quantité originale lorsque les repousses sont de 10 à 15 cm en hauteur.

| MAUVAISE HERBE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Euphorbe ésule | 9 – 11 kg | 37,5 – 45,75 |

**Moment de l'application**
Pulvériser pendant le stade avancé de la floraison au début du développement des graines. Les zones traitées ne doivent pas être tondues, mais peuvent être labourées lorsque que les parties aériennes ont blanchi. Effectuer un traitement localisé sur les repousses l'année suivante.

| MAUVAISE HERBE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Prêle | 3 – 4 kg | 12,5 – 16,5 |

**Moment de l'application**
Pulvériser lorsque la prêle est en pleine croissance, habituellement, lorsque la plante est de 10 à 15 cm en hauteur.

| MAUVAISE HERBE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Quenouille à feuilles larges (massette) | 9 – 11 kg | 37,5 – 45,75 |

**Moment de l'application**
Appliquer après la formation complète des chatons jusqu'au gel. Ne pas perturber les plantes pulvérisées. Ne pas appliquer aux endroits où l'eau sera utilisée pour irriguer, pour boire ou à d'autres usages domestiques. Ne pas appliquer aux endroits où l'eau n'est pas complètement confinée à la propriété de l'utilisateur.

| MAUVAISE HERBE | INGRÉDIENT ACTIF | herbicide liquide Amitrol 240 EN LITRES |
|---|---|---|
| Herbe à puce,<br>Sumac de l'ouest | 2,25 kg | 9,25 |

**Moment de l'application**
Appliquer à raison de 500 à 1000 litres d'eau par hectare à titre de pulvérisation globale ou de traitement localisé. Appliquer n'importe quand, au printemps, après le développement complet du feuillage jusqu'à ce que la plante commence à changer de couleur à l'automne. Pulvériser à fond, mouiller les feuilles, les tiges et les bourgeons latéraux jusqu'au niveau du sol.

**INSTRUCTIONS: TRAITEMENT LOCALISÉ POUR LES PÂTURAGES ET LES TERRES NON CULTIVÉES**

| MAUVAISE HERBE | mL d'herbicide liquide Amitrol 240 par 10 litres d'eau pour le traitement localisé de 100m$^2$ |
|---|---|
| Pissenlit, chardon des champs, laiteron, cranson dravier, asclépiade commune, herbe à puce et linaire vulgaire | 165 |
| Prêle, euphorbe ésule, chiendent et la plupart des autres mauvaises herbes | 460 |

**REMARQUES:** Mouiller à fond toutes les feuilles et les tiges des mauvaises herbes, en effectuant le traitement au stade mentionné précédemment. Répéter les applications lorsque de nouvelles pousses apparaissent. Ne pas laisser le bétail manger la végétation traitée. Tenir le bétail hors de la zone traitée jusqu'à ce que les mauvaises herbes soient mortes et qu'une nouvelle croissance soit levée.

AVIS À L'UTILISATEUR :

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture, Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture, Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture, Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**INSTRUCTIONS:** Emploi d'herbicide liquide Amitrol 240 pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées faisant partie du matériel de d'épicéa à racines nues pépinière.

À appliquer uniquement sur l'épinette (pas sur le pin, le mélèze laricin ou les autres espèces de conifères). L'application doit être faite au cours de la première année dans le lit de semence ou la planche de repiquage, mais seulement après que les semis ont bourgeonné, à raison de 1,7 L/ha. Dans le cas des semis en pleine croissance ou des

plants d'épicéa à racines nues repiqués, ayant dépassé la première année de croissance, la quantité peut être augmentée à 3,0 L/ha et peut être appliquée à n'importe quel stade de la croissance.

ATTENTION: Éviter la période de l'allongement rapide des parties aériennes au printemps. Employer 200 à 500 L/ha d'eau et pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont de 10 à 15 cm en hauteur et poussent vigoureusement.

**PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si ingéré. Cause une irritation aux yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial et des gants de protection résistants aux produits chimiques, lors du mélange et du chargement du produit et pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Comme bonne méthode sanitaire, porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant la manipulation du produit.

Ne pas pulvériser ou laisser le brouillard de pulvérisation dériver de manière à contaminer les cultures dans les terres labourables adjacentes car aucun résidu chimique n'est permis dans les cultures. Ne pas pulvériser ou laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur les pelouses, les tomates, les arbustes, les fleurs et toute autre végétation à conserver. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles de dériver.

Ne pas utiliser aux endroits où l'écoulement des zones traitées pourrait entrer en contact avec les racines des plantes à conserver. Ne pas utiliser dans les serres. Ne pas contaminer les engrais, les semences, les insecticides ou les fongicides par suite d'un mauvais entreposage. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale.

Ranger le contenant loin des poêles, radiateurs ou tout endroit où la température pourrait atteindre 50°C. Ne pas entreposer à une température inférieure à 4°C. Ne pas pulvériser près des étincelles ou d'une flamme nue.

Ne pas laisser la solution de pulvérisation reposer dans le pulvérisateur plus longtemps que nécessaire. Rincer à l'eau propre tout l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'emploi afin d'éviter la corrosion des pièces métalliques. Ne pas utiliser le même pulvérisateur à d'autres fins à moins de le nettoyer à fond en rinçant toutes les pièces plusieurs fois à l'eau.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS. NE PAS retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

**ATTENTION:** Ne pas laisser brouter les cultures traitées, ou les mauvaises herbes ou les couper pour du foin; il n'existe pas suffisamment d'information pour appuyer ces usages.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

**PREMIERS SOINS**

**YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**PEAU OU VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

**ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est endommagé et (ou) son contenu est déversé, communiquer avec le fabricant pour obtenir des instructions. Porter des vêtements de protection et des gants imperméables avant de manipuler les déversements ou les produits endommagés. Ne pas laisser le produit déversé se répandre. Empêcher le produit d’entrer dans les fossés ou les cours d’eau. Recouvrir le déversement d’une matière inerte, tel que du sable sec, de l’argile ou du bran de scie et déposer la matière contaminée dans un contenant à ordures approuvé. Déposer le contenant endommagé dans le contenant à ordures approuvé et identifier le contenu.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ne contaminer aucune étendue d’eau. Prendre les précautions nécessaires pour empêcher la pulvérisation, le brouillard ou les vapeurs de s’éloigner de leur but. La dérive du brouillard pourrait endommager les cultures ou la végétation.

**AVIS À L’UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.* L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

E02R3B/B